SCI 13 RUE DE TURENNE
Société civile immobilière
Siège social : 30 rue Cambacérès - 75008 PARIS
RCS PARIS 490 324 191

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ
Le 18 octobre à 17 heures

Les associés de la société SCI 13 RUE DE TURENNE se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Romain BONNEAU, gérant de sociétés, domicilié professionnellement à PARIS 8EME ARRONDISSEMENT (75008), 422 rue Saint-Honoré,

AGISSANT en qualité de Gérant de la société SCI 13 RUE DE TURENNE,

Préside l'Assemblée.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- La feuille de présence
- Le rapport de gérance
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Transfert de siège social
- Modification de la répartition du capital social suite au décès de Véronique BONNEAU née LAMBERT
- Modification corrélative des articles 4 et 7 des statuts
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport du gérant.

Après un échange de vues, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 30 rue Cambacérès 75008 PARIS, au 422 rue Saint-Honoré 75008 PARIS, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés prennent acte du décès de Madame Véronique BONNEAU née LAMBERT en date du 26 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution portant sur le transfert de siège social et de celle portant sur le décès de Véronique Bonneau née Lambert, l'assemblée générale décide de modifier les articles 4 et 7 dans les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 17 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les associés présents pour servir et valoir ce que de droit.

Romain BONNEAU
Gérant

